

Concours B/L 2024

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Mathieu Parenti

Sujet :

Inflation : canaux de transmission et implications

Dossier documentaire

Document 1 : Extrait d'une note d'« INSEE Analyses »

Document 2 : Extrait d'une note du CEPII

Document 3 : Graphique issu d'une note de l'INSEE

Document 4 : Extrait d'un article du journal *Le Monde*

Document 5 : Graphique issu de la plateforme en ligne Statista

Document 1 : Inflation et transmission des hausses de coûts

Extrait d'une note d'Insee Analyses (n°84, Mai 2023) par Raphaël Lafrogne-Joussier, Julien Martin et Isabelle Méjean : « La transmission directe des coûts des intrants importés et de l'énergie aux prix de production : un impact très variable d'une entreprise à l'autre »

Après plusieurs décennies d'une inflation stable et modérée, l'Europe connaît à nouveau une inflation élevée, caractérisée notamment par une hausse marquée du prix des biens. Les prix de production des biens manufacturés hors produits du raffinage ont augmenté de 17 % en France en un an et demi entre le premier trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, soit une augmentation équivalente à celle des 16 années précédentes, entre janvier 2005 et décembre 2020.

La hausse récente des prix à la production est souvent expliquée par la concomitance d'une forte demande de biens à la suite de la pandémie et d'une hausse du coût des intrants, en particulier des prix de l'énergie et des prix des biens importés. De fait, en France, entre le premier trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, les prix des biens intermédiaires importés ont augmenté de 32 %, ceux des trois principales sources d'énergie pour les entreprises – électricité, gaz et produits pétroliers – de 15 %, 110 % et 148 % respectivement. Ces deux facteurs ont joué un grand rôle dans l'augmentation des prix de production des biens manufacturés en France. (...)

En moyenne, quand une entreprise modifie ses prix de vente, elle répercute 30 % des changements de coûts provenant d'intrants importés qui ont eu lieu depuis la dernière modification de prix. Toutefois, les prix de vente sont ajustés différemment selon que les coûts évoluent à la hausse ou à la baisse. Lorsque les coûts des intrants importés augmentent, les entreprises répercutent près de la moitié de la hausse sur le prix de leurs produits. En revanche, sur la période étudiée, les entreprises n'ajustent pas les prix de vente à la baisse lorsque le prix des intrants importés diminue. La période est caractérisée par une tendance à la hausse des coûts, et des hausses fortes plus fréquentes que des baisses fortes, ce qui peut expliquer une transmission plus grande des hausses que des baisses.

Les marges absorberaient à court terme jusqu'à 50 % de la hausse du coût marginal due à une montée des coûts importés. Une telle absorption des hausses de coûts de production *via* les marges de l'entreprise peut s'expliquer par un arbitrage entre préservation des marges et compétitivité : la structure des intrants importés est en effet très différente d'une entreprise à l'autre, y compris au sein d'une même branche. Confrontées à une hausse des coûts de production, les entreprises les plus affectées peuvent choisir de réduire leurs marges plutôt que de perdre en compétitivité face à des concurrents moins touchés. Une autre possibilité est que des phénomènes de lissage temporel interviennent lorsque les hausses de coûts sont perçues comme pouvant comporter une composante temporaire, ou en présence de stocks.

Par ailleurs, les prix s'ajustent plus fortement lorsque la hausse des coûts concerne les prix de l'énergie. Les évolutions des prix de l'énergie affectent en effet toutes les entreprises, même si l'exposition des entreprises à ces fluctuations est, elle, hétérogène. Le taux de transmission des coûts de l'énergie est intégrale mais, là aussi, elle est asymétrique. Sur la période de 2018 à mi-2022, les entreprises répercutent seulement 58 % des baisses. Elles répercutent en revanche complètement, voire un peu au-delà (127 %), des hausses de coûts énergétiques (...). Une hausse des coûts de l'énergie suivie d'une baisse de même ampleur ne ramènerait donc pas les prix de vente à leur niveau initial.

Document 2 : Inflation et transmission des hausses de coûts

Extrait d'une note du CEPII (Octobre, 2023) par Axelle Arquie & Malte Thie « La crise énergétique, une occasion pour les entreprises des secteurs peu concurrentiels d'exagérer leurs hausses de prix ? »

Alors que beaucoup d'analystes craignaient l'enclenchement d'une boucle prix-salaire, c'est-à-dire que les renégociations salariales ayant pour objectif de compenser le choc inflationniste initial autoalimente l'inflation, une décomposition de l'inflation en zone euro par des économistes du FMI montre qu'entre début 2022 et début 2023, ce sont les profits (45 %) et les prix importés (40 %) qui expliquaient l'essentiel de la hausse du déflateur de la consommation, loin devant les coûts du travail (seulement 25 %) . Derrière l'hypothèse de la contribution des profits à l'inflation, se trouve l'idée que certaines entreprises augmenteraient leurs prix davantage que ne le justifierait l'augmentation de leurs coûts, la crise énergétique créant une occasion pour elles d'augmenter leurs marges. Au cœur de cette explication de l'inflation, la structure de marché est déterminante : un tel mécanisme est en effet susceptible d'émerger lorsque les entreprises se trouvent en position de force, c'est-à-dire lorsque la concurrence au sein de leur secteur d'activité est peu intense.

(...)

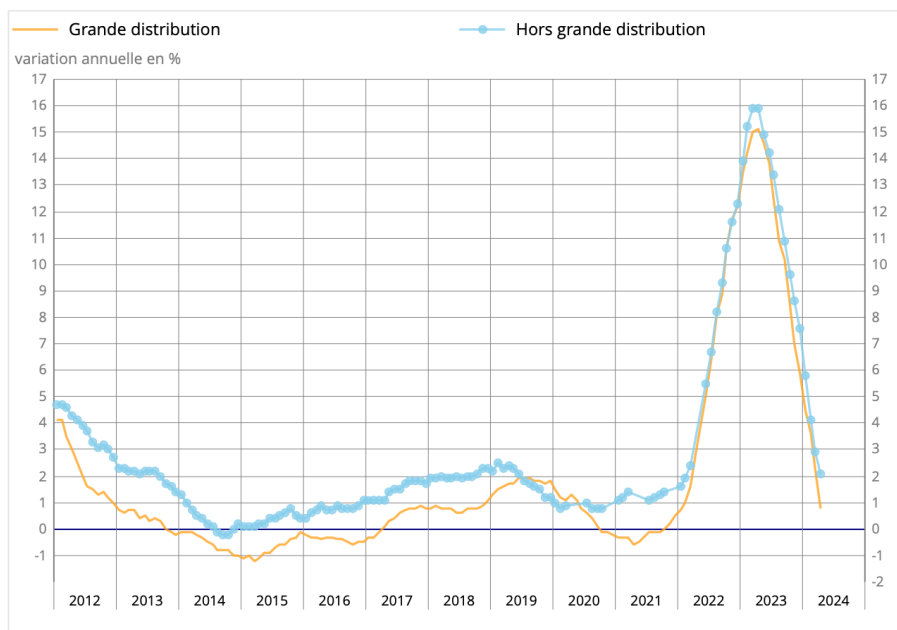
l'indice des prix à la production (IPP) dévoile de fortes disparités entre secteurs : pour l'industrie française dans son ensemble, les prix sont désormais 21,2 % au-dessus de leur niveau de 2019, mais ils le sont de 26,8 % dans l'industrie alimentaire ou même de plus de 37,2 % dans le secteur de la fabrication d'articles en bois, tandis qu'ils ne le sont que de 8,6 % dans l'industrie du cuir et de la chaussure, et seulement de 5,9 % dans l'industrie pharmaceutique. Ces disparités pourraient provenir d'expositions différentes aux variations du prix de l'énergie, mais également de structures de concurrence différentes selon les secteurs : pour une exposition donnée au choc énergétique, un secteur moins concurrentiel répercuterait une part plus importante du renchérissement des coûts qu'il a subi.

Selon Weber et Wasner (2023), ce mécanisme est amplifié lorsque les chocs macroéconomiques menant à une hausse des coûts, tels que le Covid 19 ou la crise énergétique, sont suffisamment forts. En effet, lorsque la concurrence est insuffisante, une entreprise qui peut augmenter ses prix sans perdre trop de clients se décide à le faire lorsqu'elle s'attend à ce que ses concurrents fassent de même. Et c'est, en temps normal, la crainte que ses concurrents maintiennent un prix constant et gagnent des parts de marché qui retient généralement une entreprise d'augmenter son prix. Sa décision dépend donc de ce qu'elle anticipe du comportement de ses concurrents, avec lesquels elle n'a pas le droit de se coordonner formellement : il s'agirait sinon d'une entente, et donc d'une infraction au droit de la concurrence. Or, un choc aussi important que le Covid 19 bouleverse les anticipations en permettant aux entreprises concurrentes de se coordonner implicitement pour augmenter leurs prix au-delà de l'impact initial : devant l'ampleur du choc, elles présument, sans se concerter, que leurs concurrents, tout aussi affectés qu'elles, vont augmenter leurs prix et se sentent ainsi plus libres de le faire. C'est l'inflation des vendeurs (Weber et Wasner 2023), une forme d'entente implicite, rendue possible par la coexistence d'une faible concurrence et d'un choc de grande ampleur touchant l'ensemble du secteur.

Document 3 : inflation, un retour à la normale ?

Graphique issu d'une note de l'INSEE (Informations Rapides - n° 118) « En avril 2024, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution augmentent de 0,8 % sur un an - Indice des prix dans la grande distribution »

Évolution des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution et hors grande distribution



Note : les données « Hors grande distribution » ne sont pas disponibles pour avril, mai, juin, novembre et décembre 2020 et 2021 et pour avril, mai 2022.

Champ : France métropolitaine

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Document 4 : Inflation et inégalités

Article du Monde, mars 2023, par Béatrice Madeline : « Inflation : les écarts se creusent entre les ménages »

Les plus âgés sont particulièrement pénalisés par leur consommation d'énergie pour le logement et leurs habitudes alimentaires.

La hausse des prix en France ne fait pas que vider le porte-monnaie des ménages. Elle creuse aussi les inégalités de manière significative, en fonction des modes de vie et de consommation. L'Insee indique, dans la note de conjoncture publiée le 15 mars, que l'écart d'inflation entre différentes catégories de ménages atteignait en janvier 2023 – alors que la hausse des prix sur un an atteignait 6 % – trois points de pourcentage. En avril 2022, cet écart entre catégories n'était que de 1,5 point. Lorsque l'inflation était très faible, entre 2015 et 2021, il était quasiment inexistant : 0,2 point seulement.

Cette inégalité face à l'inflation ne reflète pas uniquement les inégalités de revenus. Elle a également à voir avec l'âge, le lieu de vie – ruraux et urbains ne sont pas logés à la même enseigne – et les habitudes alimentaires. « L'énergie, notamment l'énergie du logement et les carburants, contribue notablement aux écarts d'inflation entre catégories de ménages, explique l'Insee. Mais l'alimentation y contribue tout autant. » Celle-ci constitue, depuis septembre 2022, la principale locomotive de la hausse des prix en France, autant du fait du niveau élevé de l'inflation alimentaire (+ 13,4 % sur un an, début 2023) que du poids important de ce poste dans le budget des ménages (16 % en moyenne).

Inégalité entre générations

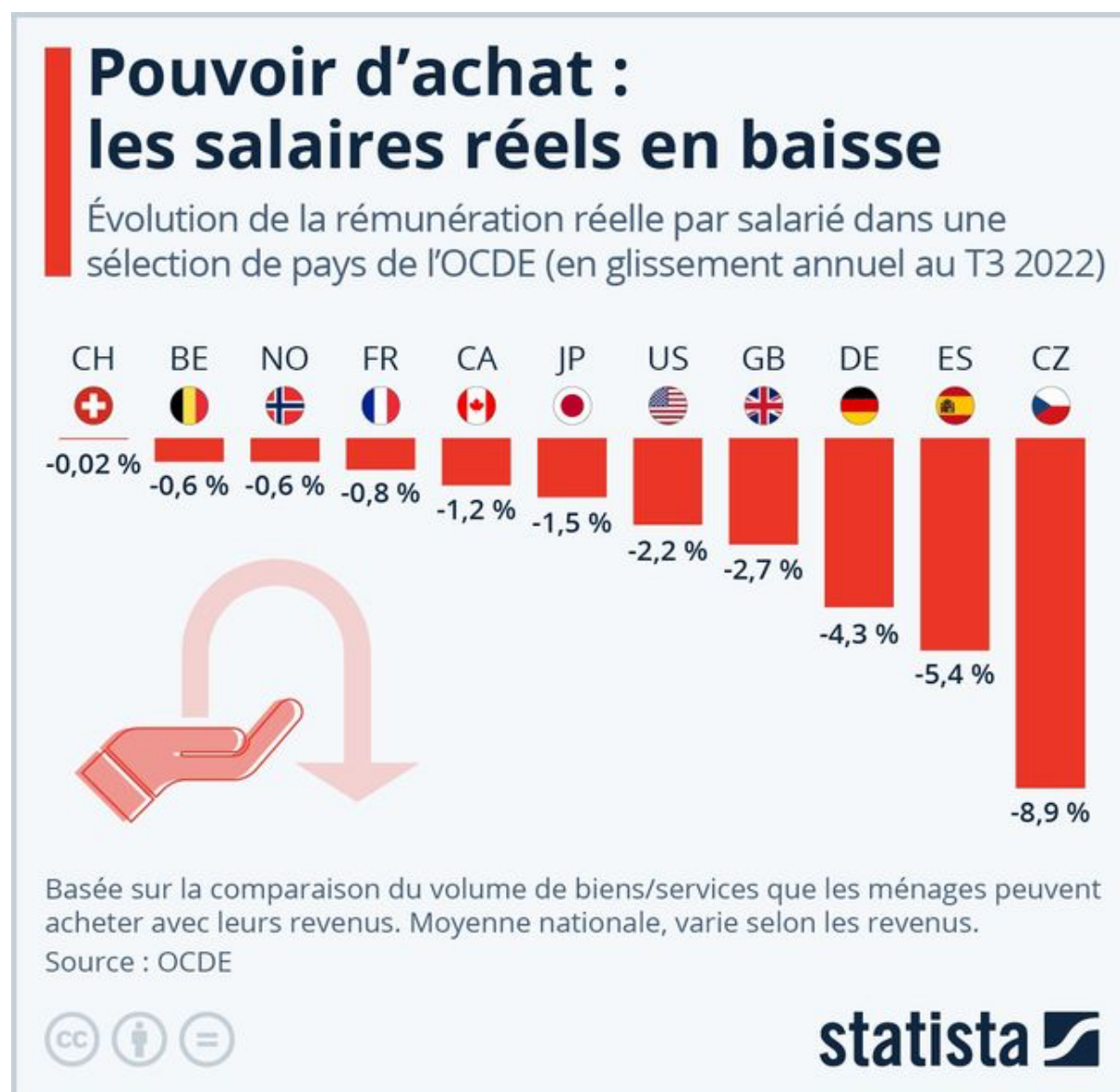
L'âge apparaît comme l'un des principaux facteurs de disparité entre les ménages. Selon les calculs de l'Insee, toutes choses égales par ailleurs (revenus, lieu de vie...), les moins de 30 ans subiraient une inflation inférieure de plus de 2 points de pourcentage que les personnes âgées de plus de 75 ans. Cette inégalité entre générations s'explique en premier lieu par les dépenses d'énergie du logement : celles-ci augmentent avec l'âge. D'une part, parce que les générations plus âgées vivent souvent dans des logements plus grands, maison ou appartement familial, plus coûteux à chauffer, que leurs enfants ou petits-enfants. Mais l'écart provient aussi de l'énergie utilisée : les aînés sont plus souvent chauffés au gaz ou aux combustibles tels que le fioul, dont les prix ont davantage augmenté que ceux de l'électricité.

L'autre grand facteur d'inégalités est à rechercher dans les habitudes alimentaires. L'alimentation représente 21 % du budget des plus de 60 ans, soit presque deux fois plus que pour les moins de 30 ans, qui ne consacrent que 11 % de leur budget à se nourrir. Les premiers consomment davantage de produits dont les prix ont fortement augmenté ces derniers mois : viande, poisson, œuf, produits laitiers... Plus frugaux, les seconds se tournent en outre plus volontiers vers les services de restauration à l'extérieur, dont les tarifs ont paradoxalement moins augmenté sur la période récente que les produits alimentaires bruts.

A noter également que les foyers les plus modestes, qui consomment proportionnellement plus de produits gras (+ 30 % sur un an en janvier 2023) que les autres, sont particulièrement pénalisés par la très forte hausse des prix des huiles, de la margarine, etc.

Document 5 : Inflation et salaires réels

Le graphique ci-dessous a été généré par la plateforme en ligne Statista.



Note : le graphique ci-dessus représente le changement de salaire réel par employé pour un sous-ensemble de pays de l'OCDE entre le troisième trimestre de 2021 et le troisième trimestre de 2022 à partir de données O.C.D.E.